

Ittigen, 19 août 2020

Paquet de stabilisation – des informations sur la demande

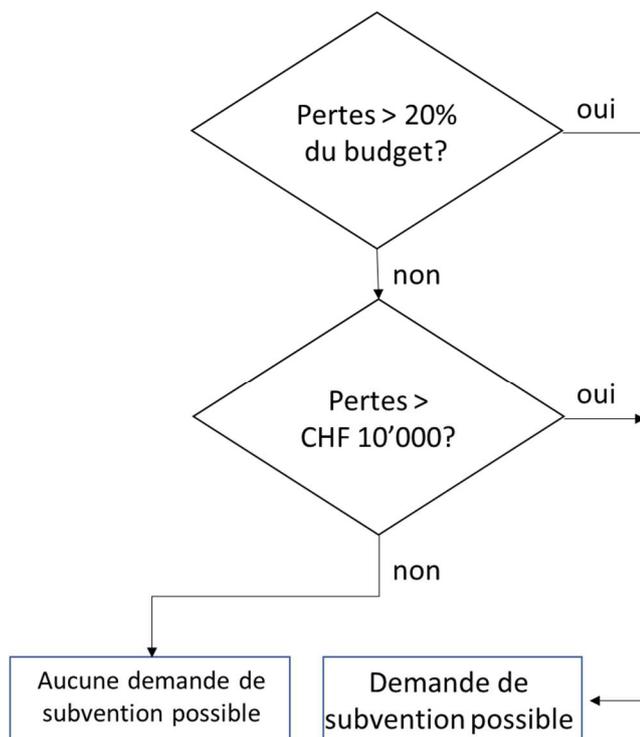
Chers Budoka,

Nous avons récemment informé sur le site de la fédération du concept de stabilisation de la FSJ et de l'aide financière fédérale COVID-19 en faveur du sport suisse. Notre concept est toujours en cours d'approbation à Swiss Olympic. Il sert de base à la distribution des fonds du paquet de stabilisation par la FSJ.

Conditions et procédure d'introduction des demandes

1. Conditions: examen d'une éventuelle éligibilité

- Les fonds du paquet de stabilisation ne peuvent être utilisés que si une perte financière nette effective liée à Covid-19 a été subie. Par conséquent, seules les pertes de recettes et les dépenses supplémentaires encourues à la suite de Covid-19 sont considérées comme des dommages. Toute économie de coûts et tout soutien provenant d'autres sources (par exemple, l'indemnisation du chômage partiel) doivent être utilisés et doivent être compensés.
- Seules les pertes monétaires effectives de l'année 2020 peuvent être déclarées. En outre, aucune aide financière ne peut être versée aux athlètes individuels.
- Pour qu'un dommage soit signalé à la FSJ, le solde négatif doit représenter au moins 20% du budget annuel 2020 du club, de l'école ou de l'organisation ou au moins CHF 10'000 (dix mille).



Talgut-Zentrum 27
CH-3063 Ittigen b. Bern

office@sjv.ch
www.sjv.ch

2. Remplir le formulaire de demande de versement d'une contribution fédérale 2020 COVID-19 et le modèle excel «Covid19_Rapport_Evaluation_Dommage»

Demande de versement

La FSJ conclut un accord de performance avec chaque bénéficiaire de la contribution afin que le Contrôle fédéral des finances (CDF) puisse vérifier à tout moment l'exactitude des informations et l'utilisation des fonds. La contribution accordée (subvention) doit être indiquée séparément dans les comptes annuels 2020 de l'école, du club ou de l'organisation. La demande de versement d'une contribution fédérale 2020 COVID-19 est considérée comme un accord de performance.

Rapport d'évaluation des dommages Covid-19

Les clubs/écoles de la FSJ et les organisations extérieures à notre fédération, qui remplissent les conditions générales et ont donc droit à une contribution, doivent préparer une «déclaration Covid-19» (voir le modèle Excel en annexe). La perte de revenus et les coûts supplémentaires liés au Covid-19 sont comparés aux revenus et coûts supplémentaires. Si cela se traduit par un solde négatif, le club, l'école ou l'organisation peut le déclarer comme une perte.

3. Soumission de la demande à la FSJ

Les documents suivants doivent être soumis dans leur intégralité avant le **11 septembre 2020, 23.59h**, à samuel.knoepfel@sjv.ch

- Demande de versement d'une contribution fédérale 2020 COVID-19 (modèle Word)
- Rapport d'évaluation des dommages Covid-19 (modèle Excel)
- Les comptes annuels 2018 et 2019 du club, de l'école ou de l'organisation, y compris le rapport d'audit, s'il est disponible
- Budget approuvé ou projet de budget 2020 du club, de l'école ou de l'organisation avant les mesures du Covid-19
- Liste actuelle et complète des membres des clubs/écoles de la FSJ (modèle Excel)

Seules les demandes complètes soumises dans les délais seront traitées.

4. Vérification des demandes et du paiement

La FSJ est responsable de l'examen et de la transmission des demandes de financement soumises. La version finale de l'ensemble du concept de stabilisation doit être soumise par la FSJ à Swiss Olympic au plus tard le 30 septembre 2020. Le concept incluant toutes les contributions individuelles sera ensuite examiné et évalué par Swiss Olympic. Un éventuel paiement des contributions approuvées sera effectué avant la fin de l'année 2020.

Il n'y a pas de droit aux fonds du paquet de stabilisation. Les recours juridiques sont exclus. Dans le cadre du concept de stabilisation, la FSJ s'efforcera de faire approuver par Swiss Olympic le plus grand nombre possible d'éléments structurellement pertinents des sports de judo et de ju-jitsu suisses.

De plus amples informations sont disponibles sur le [Site internet de Swiss Olympic, Informations sur les mesures de stabilisation](#) et sur www.fsj.ch. Pour toute question, veuillez contacter samuel.knoepfel@sjv.ch.

Nous sommes conscients que nous disposons de peu de temps. En même temps, c'est aussi une grande opportunité d'utiliser ces fonds fédéraux pour stabiliser le judo et le jujitsu suisses dans cette situation extraordinaire.

Meilleures salutations

Samuel Knoepfel
Directeur FSJ